

# COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*

### Séance du 10 avril 2024

Le dix avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

**Absents** : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

## ***ORDRE DU JOUR***

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

#### **BUDGETS 2023**

- Présentation et vote des comptes de Gestion 2023
- Présentation et vote des comptes Administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux d'imposition
- Présentation et vote des Budgets 2024
- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable

#### **VVF**

- Avenants au marché de travaux pour la restructuration du bâtiment d'accueil

#### **AEP**

- Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre AEP du bureau HYDRETUDES

#### **VOIRIE COMMUNALE 2024**

- Demande auprès du département d'une subvention sur le programme de voirie communale 2024

#### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

- Convention service adapté transports du midi

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 20h15

# 1. DELIBERATION N° 10-11-12-13-14 : Approbation des comptes de gestion réalisés par le receveur municipal : BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES AEP, VVF, ENERGIES RENOUVELABLES ET LOTISSEMENT LA CLAPE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

A déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée pour l'ensemble des budgets précités.

Accord à l'unanimité

## 2. Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 381,88	G 4 007,78	G-A -1 374,10
	Section d'investissement	B 2 500,00	H 5 340,50	H-B 2 840,50
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 1 861,83 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 8 514,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 9 543,71	Q= G+H+I+J 17 862,28	=Q-P 8 318,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 043,71	= G+I+K 4 007,78	-3 035,93
	Section d'investissement	= B+D+F 2 500,00	= H+J+L 13 854,50	11 354,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 543,71	= G+H+I+J+K+L 17 862,28	8 318,57

Accord à l'unanimité

### 3. Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : Budget ANNEXE VVF

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES A	22 384,48	RECETTES G	52 650,88
	Section d'investissement	B	1 951 320,16	H	1 901 687,38
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 622 368,84
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 973 704,64	= G + H + I + J	2 576 706,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 258 000,00	L	1 280 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 258 000,00	= K + L	1 280 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	22 384,48	= G + I + K	52 650,88
	Section d'investissement	= B + D + F	3 209 320,16	= H + J + L	3 804 956,22
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	3 231 704,64	= G + H + I + J + K + L	3 857 606,88

Accord à l'unanimité

### 4. Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : Budget ANNEXE AEP

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	DEPENSES A	212 575,09	RECETTES G	247 949,82	SOLDE D'EXECUTION (1) G-A	35 374,73
	Section d'investissement	B	309 686,54	H	206 573,31	H-B	-103 113,23
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 152 532,39		
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 144 078,88		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	522 261,63	Q= G+H+I+J	751 134,40	=Q-P	228 872,77
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	526 160,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	526 160,00	= K + L	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A + C + E	212 575,09	= G + I + K	400 482,21	187 907,12	
	Section d'investissement	= B + D + F	835 846,54	= H + J + L	350 652,19	-485 194,35	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 048 421,63	= G + H + I + J + K + L	751 134,40	-297 287,23	

Accord à l'unanimité

## 5. Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : Budget COMMUNAL

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe COMMUNAL qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 037 944,26	G	1 218 587,19
	Section d'investissement	B	446 243,34	H	452 069,11
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	118 716,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	147 416,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	1 631 604,30	= G+H+I+J	1 789 372,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	46 250,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	46 250,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 037 944,26	= G+I+K	1 337 303,84
	Section d'investissement	= B+D+F	639 910,04	= H+J+L	452 069,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 677 854,30	= G+H+I+J+K+L	1 789 372,95

Accord à l'unanimité

## 6. Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : Budget LOTISSEMENT LA CLAPE

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe LOTISSEMENT LA CLAPE qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	87 368,31	G	37 469,81
	Section d'investissement	B	0,00	H	87 368,31
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	79 462,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	87 368,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	174 736,62	= G+H+I+J	204 300,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	87 368,31	= G+I+K	116 931,83
	Section d'investissement	= B+D+F	87 368,31	= H+J+L	87 368,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	174 736,62	= G+H+I+J+K+L	204 300,14

Accord à l'unanimité

## 7. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : -3 035,93 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 374,10 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-1 661,83 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-3 035,93 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	11 354,50 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-3 035,93 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	3 035,93 €

**Accord à l'unanimité**

## 8. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE VVF

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 30 266,18 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 266,18 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C. <u>Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	30 266,18 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	572 736,06 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	22 900,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 30 266,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	30 266,18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

**Accord à l'unanimité**

## 9. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE AEP

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 187 907,12 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 374,73 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	152 532,39 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	187 907,12 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	40 965,65 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-526 160,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-485 194,35 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>187 907,12 €</b>
1) <b>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00 €</b>
2) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>187 907,12 €</b>
3) <b>Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

**Accord à l'unanimité**

## 10. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 329 106,35 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	210 389,70 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 716,65 €
C. <u>Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	329 106,35 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	-141 590,93 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-46 250,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -187 840,93 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 329 106,35 €</b>
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>187 840,93 €</b>
2) <b>H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>141 265,42 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0,00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

## 11 Vote des taux d'imposition 2024

	Taux de référence 2023	Taux 2024
<b>Taxe foncière bâties (TFB)</b>	53.30	<b>53.30</b>
<b>Taxe foncière non bâties (TFNB)</b>	172.72	<b>172.72</b>
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	20.85	<b>20.85</b>
<b>CFE</b>	32.47	<b>32.47</b>

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Accord à l'unanimité

## 12. Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 224,07	6 260,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 3 035,93	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>6 260,00</b>	<b>6 260,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 000,00	48 645,50
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 354,50
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>66 260,00</b>	<b>66 260,00</b>

Accord à l'unanimité

### 13. Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ANNEXE VVF

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-43 496,84	-639 132,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 258 000,00	1 280 900,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 572 735,06
-		-	-
Total de la section d'investissement (2)		1 214 503,16	1 214 503,16
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	82 916,18	52 650,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 266,18
-		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		82 916,18	82 916,18
TOTAL DU BUDGET (4)		1 297 419,34	1 297 419,34

Accord à l'unanimité

### 14. Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ANNEXE AEP

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	258 200,00	258 200,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-		-	-
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		258 200,00	258 200,00
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	204 661,58	689 855,93
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	526 160,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 965,65
-		-	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		730 821,58	730 821,58
TOTAL DU BUDGET (3)		989 021,58	989 021,58

Accord à l'unanimité



## 15. Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget COMMUNAL

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	394 437,38	582 278,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	46 250,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 141 590,93	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		582 278,31	582 278,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 352 263,79	1 210 998,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 141 265,42
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 352 263,79	1 352 263,79
TOTAL DU BUDGET (4)		1 934 542,10	1 934 542,10

### Accord à l'unanimité

## 16. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable.

Vu la délibération n°38-2022 du 31/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

**Considérant** que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 033 160,41 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 363 123,29 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 18 156,16 € (*Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles de fonctionnement*).

-Dépenses réelles d'investissement : 51 658.02 € (*Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles d'investissement*).

**Accord à l'unanimité**

## **17. Travaux VVF – Avenants au Marché de travaux de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes**

Monsieur le Maire rappelle les marchés relatifs aux travaux **de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF** attribués par délibérations n°60-2023 du 29 juin 2023 et n°65-2023 du 16 août 2023.

Les avenants visent à des travaux supplémentaires.

### **Avenant n°1 au Lot n°2**

« DÉMOLITIONS – MAÇONNERIE – V.R.D » : titulaire FESTA  
Travaux supplémentaires pour adaptation des fondations et réseaux

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 113 994.15 € H.T

**Avenant n°1 = 7 588.00 € H.T.**

**Montant final du marché (+6.66%) = 121 582.15 € H.T.**

### **Avenant n°1 au Lot n°6**

« CLOISONS-FAUX PLAFONDS » : titulaire BARBIERI  
Caisson, contre cloison, cloison supplémentaires, dépose porte et reprise d'imposte

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 17 525.25 € H.T

**Avenant n°1 = 4 075.00 € H.T.**

**Montant final du marché (+23.25%) = 21 600.25 € H.T.**

### **Avenant n°1 au Lot n°7**

« REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS » : titulaire GAP Carrelage  
Dépose et pose de revêtements supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 50 142.12 € H.T

**Avenant n°1 = 1 530.18 € H.T.**

**Montant final du marché (+3.05%) = 51 672.30 € H.T.**

### **Avenant n°1 au Lot n°10**

« CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION » : titulaire Le Chauffage Gapençais

*Clapet coupe-feu, extracteur et réseau gaz supplémentaires*

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 265 043.38 € H.T

Avenant n°1 . = 1 644.01 € H.T.

Montant final du marché (+0.62%) = 266 687.39 € H.T.

### **Avenant n°1 au Lot n°11**

« ELECTRICITE » : titulaire INEO

*Tableau commande éclairage et reprise SSI piscine, complément d'éclairage, déglacage modification luminaires éclairage PMR et RJ45 bar, supplémentaires*

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché = 104 353.22 € H.T

Avenant n°1 . = 17 822.29 € H.T.

Montant final du marché (+17.08%)= 122 175.51 € H.T.

**Accord à l'unanimité**

## **18. Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe du programme de voirie communale 2024 pour des travaux de réfection voirie**

Monsieur le Maire rappelle que les routes sont durement malmenées surtout pendant l'hiver, et il est fréquent que des nids de poules (trous dans la chaussée) se forment. Les différentiels de température importants, les intempéries, le salage et la circulation automobile provoquent des fissures dans la chaussée. L'eau s'infiltré et s'il gèle derrière, le revêtement se soulève et des trous, des fentes apparaissent.

Le montant des travaux s'élève à 22 000.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 05 en vue de l'obtention d'une subvention la plus élevée possible suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Conseil Départemental 05	55 %	12 100.00
Autofinancement	45 %	9 900.00
TOTAL	100 %	22 000.00

**Accord à l'unanimité**

## 19. Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versée-Année 2024

Monsieur Gérald MARTINEZ, expose que depuis plusieurs années la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement notamment à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin :

- Le Syndicat Mixte des stations du Champsaur pour les travaux relatifs au domaine skiable
- Le SIENAD pour les travaux de mutualisation et de la sécurisation en eau potable depuis la Nappe des Choulières

Le cumul des subventions d'équipement s'élève à plus de **1 163 451.10 €**.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement en dépenses qui s'avère importante.

Pour l'année **2024**, la charge est de **77 564.09 €**.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

Monsieur Gérald MARTINEZ propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice **2024**.

A savoir,

### 1. Constatation des amortissements

Fonctionnement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 6811- Chapitre 042	77 564.09 €

Investissement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 2084151 – Chapitre 040	66 742,54 €
Compte 2804151 – Chapitre 040	4 534,82 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	5 286,73 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	1 000,00 €

### 2. Neutralisation

Fonctionnement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 77681 – Chapitre 042	77 564,09 €

Investissement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 198 – Chapitre 040	77 564,09 €

**Accord à l'unanimité**

## 20. QUESTIONS DIVERSES

### Rencontres paysannes – Jeunes agriculteurs :

Les Jeunes Agriculteurs ont soumis des demandes dans plusieurs communes pour y organiser les rencontres paysannes au mois de Septembre. L'ensemble du conseil est favorable à l'organisation de cet évènement sur la commune si les JA maintiennent leur demande.

### Demande de subvention pour l'école de Pont du Fossé :

Les enseignantes de l'école de Pont du Fossé ont sollicité la commune pour subventionner une sortie scolaire avec nuitée pour deux classes de l'école. La subvention demandée est de 10€ par élèves de la commune de Saint Léger les Mèlèzes concernés par la sortie.

La séance est levée à 00h05

La Secrétaire,  
Staugaux VINCENT



Le Maire,  
Gérald MARTINEZ .

